

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2024

PROCES-VERBAL N°1020
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024

La séance s'ouvre à 11 heures 15 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.

M. Bax de Keating, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Richard Delepierre, Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Éric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Patrick Stéfanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Nicole Bristol, Clarisse Demont (pouvoir à Geoffroy Bax de Keating), Marc Herz (pouvoir à Cécile Zammit-Popescu), Laurent Richard (pouvoir à Pauline Winocour-Lefèvre)

Le quorum de vote est atteint.

SOMMAIRE

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental.....	5
Adoption du procès-verbal numéro 1019 de la séance du Conseil départemental du 1^{er} mars 2024.....	5
2024-CD-2-7930 Politique C02 Education et formation - Protocole d'accord transactionnel pour le 1% artistique du collège Maryse Bastié à Vélizy.....	5
2024-CD-1-7955 Politique D01 Ressources humaines - Attribution de 4 subventions du fonds social européen plus (FSE+) en soutien à des projets d'inclusion sociale et professionnelle (6 170 286,11 euros).....	5
2024-CD-1-7986 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Composition de la Commission permanente du Conseil départemental	6
2024-CD-1-7976 Politique D03 Moyens de fonctionnement- Modification de la composition d'une commission réglementaire « enseignement, culture, jeunesse et sport »	6
2024-CD-1-7972 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Renouvellement de la Commission d'appel d'offres (CAO), de la Commission de délégation de service public, des jurys de concours et élection du représentant au sein des CAO de groupements	7
2024-CD-1-7980 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Election partielle pour pourvoir aux sièges vacants au Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CA du SDIS).....	8
2024-CD-1-7977 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Désignation d'un représentant du Département au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement du second degré (EPLÉ)	8
2024-CD-1-7975 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Désignations au sein d'organismes extérieurs.....	8
2024-CD-4-7958 Politique C01 Protection de l'enfance - Contrat départemental des Solidarités (recettes 1 047 344 euros).....	10
2024-CD-6-7978 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption du Contrat de Développement Yvelines + de la Commune de Limay (3 000 000 euros)	11

2024-CD-6-7920 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 3 Contrats ruraux et 1 Contrat rural Yvelines+ pour le Syndicat intercommunal de gestion de l'ensemble des équipements scolaires, le Syndicat intercommunal à vocation multiple Hermeray-Raizeux et la Commune de Toussus-le-Noble (609 472 euros)	11
2024-CD-6-7839 Politique A02 Solidarité territoriale - Prorogation de la date d'achèvement du Contrat rural de Méricourt.....	11
2024-CD-3-7961 Politique C02 Education et formation - Attribution de subventions dans le cadre du Soutien aux Initiatives Educatives Locales + (SIEL+) (F : 560 678 euros)	12
2024-CD-3-7909 Politique C02 Education et formation - Renouvellement de la convention d'accueil de demi-pensionnaires des écoles élémentaires des Mureaux au sein du collège Paul Verlaine.....	13
2024-CD-4-7923 Politique B03 Insertion - Attribution d'une subvention départementale à l'Association Relais Pour l'Education et l'Insertion des Jeunes (ARPEIJE) (256 489 euros)	13
2024-CD-4-7924 Politique B03 Insertion - Convention Conseil Départemental/AutonomY - BRSA majoré	14
2024-CD-4-7926 Politique B02 Autonomie - Habitat inclusif/Propositions de projets d'habitats inclusifs aux subventions d'investissement de la CNSA.....	14
2024-CD-4-7934 Politique A02 Solidarité territoriale - DSG - Subventions TAD Grand Versailles 2024 (60 500 euros - fonctionnement).....	15
2024-CD-4-7956 Politique A02 Solidarité territoriale - Délibération modificative relative à l'adhésion et à la représentation du département au sein du GIP SESAN.....	15
2024-CD-4-7884 Politique A02 Solidarité territoriale - Délibération modificative relative à l'implantation d'une cabine de télé-médecine à Jouars Pontchartrain.....	16
2024-CD-5-7929 Politique A01 Attractivité économique - Attribution de subventions d'investissement pour deux projets agricoles (Brasserie Respect : 1 474,60 euros, Association Comptoir des Potagers : 20 000 euros).....	17
2024-CD-1-7960 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2024-1 avec le lycée Jules Ferry de Versailles (5 600 euros - Fonctionnement).....	17

2024-CD-1-7919 Politique D04 Moyens financiers - Proposition d'adhésion à la centrale d'achat de la région Ile-de-France pour les besoins du Département des Yvelines.....	18
2024-CD-1-7979 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines	18
2024-CD-1-7981 - Remboursement des frais de déplacement de Madame Marie-Hélène Aubert, conseillère départementale	19

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

Le PRÉSIDENT – Je vous annonce qu'un pot est offert par le Département pour fêter la prochaine élection du nouveau maire de Bois-d'Arcy.

Adoption du procès-verbal numéro 1019 de la séance du Conseil départemental du 1^{er} mars 2024

Le procès-verbal n°1019 de la séance du 1^{er} mars 2024 est adopté.

2024-CD-2-7930 Politique C02 Education et formation - Protocole d'accord transactionnel pour le 1% artistique du collège Maryse Bastié à Vélizy

Richard DELEPIERRE, *Rapporteur* - Le projet de reconstruction du collège Maryse Bastié implique de repositionner l'œuvre existante édifiée en 1970 dans le cadre du « 1% Artistique ». Le présent rapport soumet à votre approbation le protocole d'accord transactionnel ayant pour objet de formaliser l'accord entre le Département et l'artiste ayant réalisé cette œuvre, Mme Béatrice Casadesus. Il a notamment pour objet d'acter la méthodologie de déplacement de l'œuvre dans le cadre des travaux de reconstruction. Il est sans incidence financière, aucune indemnité n'étant sollicitée par l'artiste.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

La délibération 2-7930 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-1-7955 Politique D01 Ressources humaines - Attribution de 4 subventions du fonds social européen plus (FSE+) en soutien à des projets d'inclusion sociale et professionnelle (6 170 286,11 euros)

Arnaud PERICARD, *Rapporteur* - Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental l'attribution de 4 subventions au titre du Fonds Social Européen (FSE+) d'un montant total de 6 170 286,11 euros. L'Union européenne verse ces subventions au Conseil départemental, qui en organise la répartition. Les quatre projets s'inscrivent dans la thématique de l'inclusion sociale et professionnelle.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7955 est adoptée à l'unanimité des votants.

Stéphanie THIEYRE – Je salue la politique du Département en ce sens, qui a depuis une vision affirmée avec la création de la Direction Europe et le fait qu'il devienne

organisme intermédiaire. Plus de 26 millions d'euros ont ainsi contribué à bonifier les projets du Département et près de 36 000 personnes ont été accompagnées dans leur démarche de recherche d'emploi, dont plus d'un tiers aujourd'hui a en emploi durable.

2024-CD-1-7986 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Composition de la Commission permanente du Conseil départemental

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* – Il est nécessaire de renouveler des commissions à la suite du décès de la regrettée Anne Capiaux. La première délibération concerne le pourvoi du 22^{ème} siège au sein de la Commission Permanente, composée de l'ensemble des membres du Conseil départemental, afin d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité. Il vous est proposé, conformément à l'article L. 3122-6 du Code général des collectivités territoriales, de compléter la Commission Permanente afin de pourvoir au 22^{ème} siège vacant, et donc de maintenir une Commission Permanente composée de l'ensemble des conseillers départementaux et de procéder à l'élection d'un conseiller départemental afin de pourvoir au 22^{ème} siège de la Commission Permanente.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – La procédure voudrait que je suspende la séance afin de permettre à ceux qui le souhaitent de déposer leur candidature. Dans la mesure où tous les élus siègent à la Commission Permanente, je considère que le vote est acquis et que Mme Myriam Aourir, nouvelle conseillère départementale, siègera à la Commission Permanente.

La délibération 1-7986 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-1-7976 Politique D03 Moyens de fonctionnement- Modification de la composition d'une commission réglementaire « enseignement, culture, jeunesse et sport »

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une modification de la composition de la Commission réglementaire Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport du Conseil Départemental des Yvelines visant à pourvoir le siège vacant à la suite du décès de Mme Anne Capiaux et vise à le pourvoir avec la candidature de Mme Myriam Aourir.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7976 est adoptée à l'unanimité des votants.

***2024-CD-1-7972 Politique D03 Moyens de fonctionnement -
Renouvellement de la Commission d'appel d'offres (CAO), de la
Commission de délégation de service public, des jurys de concours et élection
du représentant au sein des CAO de groupements***

Le PRÉSIDENT – Ce dossier compte deux délibérations, car il est également proposé de modifier globalement la composition de la Commission d'appel d'offres, pour donner suite à des demandes de mouvements. Tous les élus ayant été concertés en amont, je propose de ne pas procéder à la suspension de séance formellement demandée par la procédure.

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* – La première délibération a pour objet de vous proposer de renouveler intégralement la composition de la Commission d'appel d'offres (C.A.O.) et de la Commission de délégation de service public (C.D.S.P.), pour donner suite à la démission de quatre membres au sein de chacune de ces commissions. En effet, ces démissions ne permettent plus matériellement de pourvoir au remplacement des membres titulaires et font donc obstacle à leur bon fonctionnement. Il vous est également proposé d'élire, parmi les membres ayant voix délibérative de la C.A.O., un représentant pour siéger aux C.A.O. des groupements de commandes. M. Olivier de La Faire, membre titulaire, ainsi que MM. Geoffroy Bax de Keating, Nicolas Dainville, et Grégory Garestier, membres suppléants de la C.A.O. et de la C.D.S.P., ont remis leur démission au président du Conseil départemental.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7972-1 est adoptée à l'unanimité des votants.

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* – La deuxième délibération vous propose de prendre acte qu'une seule liste a été déposée pour la C.A.O., dont la composition est la suivante : Mmes Josette Jean, Fabienne Devèze, Gwendoline Desforges, Ingrid Coutant et M. Guy Muller en tant que membres titulaires et Mmes Laurence Boularan, Stéphanie Thieyre et Clarisse Demont et MM. Olivier de La Faire et Nicolas Dainville.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7972-2 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-1-7980 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Election partielle pour pourvoir aux sièges vacants au Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CA du SDIS)

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* - À la suite du décès de Mme Anne Capiaux et des démissions de plusieurs conseillers départementaux siégeant au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), il convient de procéder à une élection partielle afin de pourvoir aux sièges vacants. Il est précisé que dans l'hypothèse où une seule candidature est déposée, il sera pris acte de la nomination à effet immédiatement.

Le PRÉSIDENT – Il vous est proposé de désigner d'une part Mme Sonia Brau comme titulaire et Mme Stéphanie Thieyre comme suppléante, et d'autre part Mme Suzanne Jaunet comme titulaire et Mme Clarisse Demont comme suppléante.

La délibération 1-7980 a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-1-7977 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Désignation d'un représentant du Département au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement du second degré (EPLE)

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* - Conformément au Code de l'éducation, notamment à son article L. 421-2 ainsi qu'à l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Département des Yvelines pour siéger au sein des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E.) du second degré. Il vous est proposé de désigner Mme Myriam Aourir en remplacement de Mme Anne Capiaux en qualité de représentante du Département dans les 5 collèges suivants : l'Agiot à Elancourt, La Clé Saint Pierre à Elancourt, Gustave Courbet à Trappes, Le Village à Trappes et Youri Gagarine à Trappes.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7977 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-1-7975 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Désignations au sein d'organismes extérieurs

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* - À la suite du décès de Mme Anne Capiaux, il convient de désigner son remplaçant au sein des divers organismes extérieurs dans

lesquels elle siègeait es qualité de conseillère départementale, en application des articles L. 3121-22 et L. 3121-23 du Code général des collectivités territoriales :

- Commission départementale de l'éducation nationale (Délibération n°1)
- Commission départementale d'attribution des bourses nationales d'apprentissage du second degré
- Commission départementale d'attribution des bourses nationales du second degré
- Commission administrative paritaire du personnel départemental (CAP) catégorie A
- Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales
- Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale
- Conseils de familles des pupilles de l'Etat des Yvelines
- Conseil des droits et des devoirs des familles de Trappes
- Commission départementale consultative des gens du voyage (Délibération n°2)
- Seine et Yvelines Numérique (délibération n°3).

Une seule candidature par poste vacant a été déposée.

Il est proposé de prendre acte de la nomination, à effet immédiat, pour siéger en qualité de représentantes du Département au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale, de Mme Sylvie d'Estève (titulaire) et de Mme Myriam Aourir (suppléante).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7975-1 est adoptée à l'unanimité des votants.

Il est proposé de prendre acte de la nomination, à effet immédiat de Madame Myriam Aourir pour siéger en qualité de représentante du Département au sein des organismes extérieurs suivants :

- Commission de la coopération internationale,
- Commission départementale d'attribution des bourses nationales d'apprentissage du second degré,
- Commission départementale d'attribution des bourses nationales du second degré,
- Commission administrative paritaire du personnel départemental (CAP) catégorie A,
- Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales,

- Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Conseils de familles des pupilles de l'Etat des Yvelines,
- Conseil des droits et des devoirs des familles de Trappes,
- Commission départementale consultative des gens du voyage.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7975-2 est adoptée à l'unanimité des votants.

Enfin, Il est proposé de prendre acte de la nomination, à effet immédiat de Madame Myriam Aourir pour siéger en qualité de représentante du Département au sein du Comité syndical de Seine et Yvelines Numérique.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7975-3 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-4-7958 Politique C01 Protection de l'enfance - Contrat départemental des Solidarités (recettes 1 047 344 euros)

Julien CHAMBON, *Rapporteur* – La présente délibération vous propose d'adopter un nouveau contrat de partenariat 2024-2027 avec l'Etat, au service de la protection de l'enfance et de l'insertion. Ce contrat vient compléter la démarche déjà engagée spécifiquement au titre de la prévention et la protection de l'enfance. Une enveloppe annuelle de l'Etat d'un peu plus d'un million d'euros est prévue dans ce cadre. Les deux thématiques retenues sont les suivantes :

- La lutte contre la pauvreté à travers trois objectifs convergents : la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et la construction d'une transition écologique solidaire ;
- La réforme France Travail, au titre de l'insertion et de l'emploi autour de trois objectifs : préparer la mise en place de la réforme portée par la loi pour le plein emploi, densifier l'offre de solutions locales et déployer un accompagnement renoué des allocataires du R.S.A.

La délibération a reçu un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7958 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-6-7978 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption du Contrat de Développement Yvelines + de la Commune de Limay (3 000 000 euros)

Lorrain MERCKAERT, *Rapporteur* - Le présent rapport propose d'adopter le Contrat de Développement Yvelines + de la Commune de Limay pour un financement départemental total de 3 millions d'euros. Ce Contrat permettra de moderniser l'équipement sportif Guy Môquet, de requalifier un square, d'aménager un espace vert (Parc des Célestins) et de créer un cimetière, pour un coût total de 4,7 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7978 est adoptée à l'unanimité des votants.

Cécile DUMOULIN - Je remercie le Conseil départemental d'accorder ce contrat Yvelines + à la commune de Limay qui en a bien besoin. L'histoire dira si elle est en mesure de financer les 30 % restant.

2024-CD-6-7920 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 3 Contrats ruraux et 1 Contrat rural Yvelines+ pour le Syndicat intercommunal de gestion de l'ensemble des équipements scolaires, le Syndicat intercommunal à vocation multiple Hermeray-Raizeux et la Commune de Toussus-le-Noble (609 472 euros)

Grégory GARESTIER, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter 3 Contrats ruraux et 1 Contrat rural Yvelines+ pour le Syndicat intercommunal de gestion de l'ensemble des équipements scolaires, le Syndicat intercommunal à vocation multiple Hermeray-Raizeux et la Commune de Toussus-le-Noble, pour un montant de 609 472 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7920 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-6-7839 Politique A02 Solidarité territoriale - Prorogation de la date d'achèvement du Contrat rural de Méricourt

Patrick STÉFANINI, *Rapporteur* – La commune de Méricourt bénéficie depuis février 2021 d'un Contrat Rural et d'un Contrat Yvelines +. En octobre 2021, un incendie a gravement endommagé l'école dans laquelle avaient lieu des travaux de réhabilitation (objets dudit Contrat Rural). Afin de permettre à la commune de finaliser son projet, il vous est proposé de proroger d'un an la durée du contrat en le repoussant jusqu'au 5 février 2025. A la suite de cet incendie, le Conseil

départemental a apporté un soutien financier exceptionnel très important à cette commune afin de permettre la scolarisation des enfants sur l'école de Mousseaux-sur-Seine.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7839 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Vous aurez noté que la politique contractuelle se poursuit malgré les difficultés financières considérables du Conseil départemental. La politique des contrats ruraux sera maintenue. La seule suspension en 2024 concerne le Triennal Voirie. Nous redéfinissons actuellement la politique contractuelle générale via les Prior et les Contrats Yvelines +.

2024-CD-3-7961 Politique C02 Education et formation - Attribution de subventions dans le cadre du Soutien aux Initiatives Educatives Locales + (SIEL+) (F : 560 678 euros)

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Le Conseil départemental a voté une modification de la D.G.F. afin de permettre aux établissements scolaires de voir aboutir leurs projets. Une nouvelle réglementation S.I.E.L.+ a été adoptée en janvier 2024 et un appel à projets a été envoyé aux établissements. Le jury s'est réuni le 4 mars 2024 et il vous est proposé aujourd'hui de voter l'enveloppe de subventions. 344 demandes ont été adressées pour un total de 95 collèges. Certains collèges n'ont pas exprimé de demande supplémentaire. 71 % des demandes ont été faites sur des dispositifs déjà existants et 29 % pour des dépenses liées au fonctionnement courant du collège (renouvellement du matériel et du mobilier, transport et location d'équipement sportif...). Les 339 demandes éligibles ont été examinées par le jury pour un montant total de 736 776 euros, toutes honorées. 5 demandes ont été écartées pour diverses raisons.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement S.I.E.L.+ à toutes les demandes éligibles pour un montant total de 425 152 euros, sur le principe d'un plafonnement des dépenses non obligatoires comme les voyages ou les projets pédagogiques et de primes pour des projets particuliers R.E.P.-R.E.P.+ ou collèges défavorisés, et de financer intégralement pour l'année 2024 les demandes liées à l'accès aux équipements sportifs.

Il vous est également proposé d'attribuer une subvention d'investissement S.I.E.L.+ à toutes les demandes éligibles pour un montant total de 135 526 euros (avec un plafonnement à 5 000 euros des subventions liées à l'acquisition ou au renouvellement de matériels pédagogiques ou sportifs).

Ces propositions conduisent à accorder un financement à 100 % des demandes éligibles et à financer globalement 76 % du montant demandé par les établissements, toutes thématiques confondues. Le montant total des subventions s'élève à 560 678 euros. Je salue le travail des services.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7961 est adoptée à l'unanimité des votants.

Mme Joséphine KOLLMANNSBERGER quitte la séance.

2024-CD-3-7909 Politique C02 Education et formation - Renouvellement de la convention d'accueil de demi-pensionnaires des écoles élémentaires des Mureaux au sein du collège Paul Verlaine

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de proposer le renouvellement de la convention entre le Département, C'Midy, le collège Paul Verlaine et la Ville des Mureaux permettant l'accueil des demi-pensionnaires des écoles élémentaires au sein du collège Paul Verlaine. Cette convention, reconduite 3 fois, arrive à échéance car la ville des Mureaux ne peut accueillir l'ensemble de ses écoliers. Cette nouvelle convention prévoit une modification du prix unitaire appliqué par repas, de 3,64 euros H.T. à 3,81 euros H.T., après prise en compte de la révision de prix annuelle prévue au contrat C'Midy.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-7909 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-4-7923 Politique B03 Insertion - Attribution d'une subvention départementale à l'Association Relais Pour l'Education et l'Insertion des Jeunes (ARPEIJE) (256 489 euros)

Catherine ARENOU, *Rapporteur* - L'accompagnement spécifique personnalisé (A.S.P.) est une action d'accompagnement psycho-social individualisée visant les bénéficiaires du R.S.A., rencontrant des problématiques de santé psychique. Portée par l'Association Relais Pour l'Education et l'Insertion des Jeunes (A.R.P.E.I.J.E.), cette prestation a été déployée sur une grande partie des Territoires d'action départementale (T.A.D.) depuis 2020. Ainsi en 2023, 507 personnes ont été prises en charge dont 43 % ayant une sortie vers l'emploi et 19 % une sortie vers la santé (accès à un parcours de soins ou d'accès aux droits M.D.P.H.). Il vous est proposé de reconduire ce dispositif pour l'année 2024 et d'attribuer une subvention départementale de 256 489 euros à l'association A.R.P.E.I.J.E.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7923 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-4-7924 Politique B03 Insertion - Convention Conseil Départemental/AutonomY - BRSA majoré

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* - Le Département compte à ce jour plus de 27 000 allocataires du R.S.A., dont 2 544 B.R.S.A. qui bénéficient d'une majoration en raison de leur statut de parent isolé (enfant de moins de 3 ans ou à naître). L'objectif de cette délibération est double : favoriser le retour à l'emploi de ces personnes et répondre aux énormes besoins de recrutement dans le secteur social et médico-social. L'agence AutonomY travaille à l'attractivité des métiers de ce secteur et l'expérimentation menée avec France Travail offre une large palette de services, de sensibilisation, de découverte et de formation à ces métiers et propose un accompagnement dans l'emploi. Il vous est proposé de confier l'accompagnement de ce B.R.S.A. à l'agence AutonomY, plus à même de les accompagner dans ces filières.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7924 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-4-7926 Politique B02 Autonomie - Habitat inclusif/Propositions de projets d'habitats inclusifs aux subventions d'investissement de la CNSA

Julien Chambon, en sa qualité de représentant de la communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine au Conseil d'administration de l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Domnis, bénéficiaire d'une subvention, quitte la salle et ne prend pas part au vote sur la délibération 4-7926.

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – Le Département offre et finance une palette de réponses pour accompagner au mieux les personnes âgées et les personnes en situation de handicap en perte d'autonomie et qui ne peuvent plus rester chez elles, dans des établissements de type E.H.P.A.D. résidences-autonomie ou établissement handicap...). La loi et les financements liés permettent depuis trois ans de proposer une nouvelle offre d'habitat inclusif (logement accompagné) dont 394 personnes âgées ou personnes en situation de handicap peuvent ou pourront bénéficier. La C.N.S.A. vient en appui d'investissement de certains projets sur proposition du Département. 10 projets sont ainsi retenus à Achères, Buc, Conflans-Sainte-

Honorine, Hardricourt (2 projets), Magny-les-Hameaux, les Mureaux, Rosny-sur-Seine, Viroflay et Voisins-le-Bretonneux. Il vous est demandé d'autoriser le Président à solliciter ce soutien financier d'un montant de 889 035 euros, sans abonnement complémentaire du Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7926 est adoptée à l'unanimité des votants.

***2024-CD-4-7934 Politique A02 Solidarité territoriale - DSG - Subventions
TAD Grand Versailles 2024 (60 500 euros - fonctionnement)***

Sylvie d'Estève, en sa qualité de représentante du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de l'association Comité pour la promotion de l'Enfance et de l'adolescence, bénéficiaire d'une subvention, quitte la salle et ne prend pas part au vote sur la délibération 4-7934.

Sonia BRAU, *Rapporteur* - Dans le cadre de l'action départementale de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental l'attribution de subventions, en matière de politique de solidarité, aux associations, collectivités et organismes publics ayant présenté une demande sur le Territoire d'Action Départementale (T.A.D.) Grand Versailles.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7934 est adoptée à l'unanimité des votants.

***2024-CD-4-7956 Politique A02 Solidarité territoriale - Délibération
modificative relative à l'adhésion et à la représentation du département au
sein du GIP SESAN***

Ingrid Coutant, en sa qualité de représentante du Conseil départemental au Conseil d'administration du G.I.P. S.E.S.A.N., quitte la salle et ne prend pas part au vote sur la délibération 4-7956.

Gwendoline DESFORGES, *Rapporteur* - Le Département des Yvelines a récemment adhéré au G.I.P. Services Numériques de Santé (S.E.S.A.N.). Ce G.I.P. a pour rôle l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale d'e-santé, la conduite de projets, l'interopérabilité et la sécurité des systèmes d'information de santé, l'animation du réseau et la promotion de l'usage des services numériques en santé. Les modalités d'adhésion prévoyaient notamment le versement d'une cotisation

annuelle de 50 euros au G.I.P. S.E.S.A.N. Toutefois, la grille tarifaire des cotisations a évolué et le montant de la cotisation dont doit s'acquitter le Département des Yvelines s'élève aujourd'hui à 300 euros pour l'année 2024. Cette adhésion permet au Département de souscrire à la solution d'outil régional de télémédecine d'Ile-de-France (O.R.T.I.F.), plateforme permettant de réaliser des actes de téléconsultations.

Compte tenu de l'accroissement de l'activité de Monsieur Geoffroy Bax de Keating au sein d'autres instances du Département, qui ne lui permet pas de se rendre disponible pour représenter le Département au sein du Groupement d'Intérêt Public S.E.S.A.N., il est proposé de procéder à son remplacement et de désigner Madame Ingrid Coutant en tant que représentant du Département au sein du Groupement d'Intérêt Public S.E.S.A.N. en lieu et place de Monsieur Geoffroy Bax de Keating et en suppléance de Monsieur Laurent Richard.

Il vous est proposé d'approuver le montant de l'adhésion au G.I.P. S.E.S.A.N. à 300 euros pour l'année 2024 et de désigner Madame Ingrid Coutant en tant que représentant suppléant du Département au sein du Groupement d'Intérêt Public S.E.S.A.N.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7956 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-4-7884 Politique A02 Solidarité territoriale - Délibération modificative relative à l'implantation d'une cabine de télémédecine à Jouars Pontchartrain

Sonia BRAU, *Rapporteur* - Le présent rapport vise à régulariser la délibération n°2023-CP-7971 de la Commission Permanente du 26 mai 2023 qui a désigné les structures non départementales destinées à accueillir l'implantation des cabines de télémédecine dans des sites partenaires, dans le cadre d'un appel à candidature lancé par le Département. Cette délibération comporte une erreur matérielle en désignant la Commune de Jouars-Pontchartrain comme structure partenaire retenue, alors que le dossier de candidature était porté par la Pharmacie de Jouars-Pontchartrain, située 4 rue des artisans à Jouars-Pontchartrain (78760).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7884 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-5-7929 Politique A01 Attractivité économique - Attribution de subventions d'investissement pour deux projets agricoles (Brasserie Respekt : 1 474,60 euros, Association Comptoir des Potagers : 20 000 euros)

Pauline WINOCOUR LEFEVRE, *Rapporteur* - Ainsi, le présent rapport propose de soutenir deux projets agricoles d'intérêt local cofinancés par des financements L.E.A.D.E.R. sur le territoire de Seine Aval pour un montant global en investissement de 21 474,32 euros :

- Un projet de tiers-lieu attenant à la brasserie Respekt sur le territoire du Groupe d'Action Local (G.A.L.) Leader Seine Aval à Achères : 1 474,32 euros ;
- Un projet d'épicerie de produits locaux (50 producteurs yvelinois) à Versailles au titre du dispositif « projets agricoles d'intérêt local » qui propose également un dispositif de participation solidaire permettant de financer des paniers destinés aux personnes défavorisées : 20 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7929 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-1-7960 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2024-1 avec le lycée Jules Ferry de Versailles (5 600 euros - Fonctionnement)

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – Le Conseil départemental a une belle coopération avec la ville d'Aného au Togo depuis 2007, notamment dans le cadre de la réalisation d'un lycée technique et professionnel exceptionnel inauguré en 2013 et qui forme les élèves aux métiers dont la région et le pays ont besoin. Le succès de ce lycée doit beaucoup au lycée Jules Ferry de Versailles qui a été un partenaire très important dans l'accompagnement et la formation des professeurs, le don de matériels et la structuration des programmes pédagogiques, notamment pour ouvrir de nouvelles filières. Le proviseur et les enseignants de ce lycée sont très impliqués dans cette coopération, entraînant les élèves ici et là-bas dans la ville amie. Nous accueillons trois élèves togolais méritants au Lycée Jules Ferry, dont les professeurs disaient récemment combien ils étaient des modèles pour leurs camarades de classe, par leurs résultats et par leur état d'esprit. Les équipes de Jules Ferry sont amenées à se rendre une à deux fois par an sur place, pour des missions particulières, ce qui est le cas aujourd'hui avec la création d'une nouvelle salle de mesure. Ils en profiteront pour examiner l'opportunité de travailler avec d'autres lycées de la région, notamment à Lomé. Le coût de cette mission est de 6 305 euros, dont le Conseil départemental des Yvelines prendra 5 600 euros à sa charge.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7960 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-1-7919 Politique D04 Moyens financiers - Proposition d'adhésion à la centrale d'achat de la région Ile-de-France pour les besoins du Département des Yvelines

Stéphanie THIEYRE, *Rapporteur* - La Région Ile-de-France a créé en 2019 sa centrale d'achat et l'a ouverte à toutes les collectivités territoriales et établissements publics d'Ile-de-France. La centrale d'achat permet une massification importante des besoins et l'accès à de meilleurs prix pouvant engendrer des gains budgétaires. Actuellement, 118 entités publiques des Yvelines adhèrent à la centrale d'achat de la Région. L'adhésion à la centrale d'achat est gratuite et le recours aux marchés libre. Il vous est proposé d'y adhérer, permettant ainsi de couvrir les besoins récurrents du Département dans diverses familles d'achats.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7919 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-1-7979 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines

Pierre Bédier, bénéficiaire de la protection fonctionnelle, quitte la salle et ne prend pas part au vote sur la délibération 1-7979.

Pierre Fond prend la présidence.

Pierre FOND, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de présenter la demande de protection de Monsieur Pierre Bédier, dans le cadre d'une procédure pénale menée à son encontre, en raison d'une infraction au Code de la route commise par un agent contractuel de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine. Cet agent a depuis quitté l'établissement. Le Président est considéré comme pénalement responsable.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7979 est adoptée à l'unanimité des votants.

2024-CD-1-7981 - Remboursement des frais de déplacement de Madame Marie-Hélène Aubert, conseillère départementale

Marie-Hélène Aubert Bédier, bénéficiaire du remboursement, quitte la salle et ne prend pas part au vote sur la délibération 1-7981.

Pierre FOND, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le remboursement des frais engagés par Madame Marie-Hélène Aubert, Vice-Présidente déléguée à l'Autonomie et à la Coopération décentralisée, à l'occasion d'un déplacement à Brest du 15 au 17 mai 2024 dans le cadre de l'assemblée générale du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.


La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7981 est adoptée à l'unanimité des votants.

La Commission permanente se réunira le 24 mai 2024 aux Mureaux et l'Assemblée départementale le 21 juin 2024 à Versailles.

La séance est levée à 11 heures 50.

Le secrétaire :



Geoffroy BAX DE KEATING

Le président :

Pierre BÉDIER



La séance est levée à 11 heures 50.